



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20191216-CONS-AG-19-154  
-DE  
Date de télétransmission : 31/12/2019  
Date de réception préfecture : 31/12/2019

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

Conseil du 16 décembre 2019

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « le Foyer de Furiani » pour la construction d'une maison relais**

L'An Deux Mille dix-neuf, le 16 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 9 décembre 2019.

**PRESENTS :** Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Emmanuelle DE GENTILI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Pierre-Noel LUIGGI	à	Linda PIPERI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Jacques PADOVANI	à	Marie-Hélène VALENTINI
Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Joseph MASSONI
Françoise VESPERINI	à	François TATTI
Marie-Dominique GIAMARCHI	à	Louis POZZO DI BORGO
Michel SIMONPIETRI	à	Jean BIAGGINI

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :** Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Marie-Paule HOUEMER, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Noël VALERY, Jean ZUCCARELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

**Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « Le Foyer de Furiani » pour la construction d'une maison relais**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de BASTIA ;

Vu l'article R302-23 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 septembre 2011 approuvant le Programme Local de l'Habitat pour la période 2009-2014 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération de Bastia d'agir pour le développement du parc locatif social ;

Considérant le projet de l'Association « Le Foyer de Furiani » de construire 2 nouvelles maisons relais pour un volume total de 16 logements ;

Considérant la demande de l'Association « Le Foyer de Furiani » à la Communauté d'Agglomération de Bastia de participer financièrement à cette opération à hauteur de 64 000 € ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 décembre 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE  
(A l'unanimité)**

D'attribuer une subvention de 64 000 € à l'Association « Le Foyer de Furiani » pour la construction de 2 maisons relais de 8 appartements chacune ;

**DIT**

Que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

**François TATTI**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.**